

# VILLE DU BEAUSSET



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### DECISIONS

**ANNÉE 2018**

# Sommaire du Recueil des Décisions

Les décisions sont consultables dans leur intégralité à l'accueil de la Mairie

## Trimestre 1 / 2018

**Page 1 : Décision n°2018.01.10.01-DGS** : La commune du BEAUSSET met à disposition la nacelle plate-forme à la commune d'EVENOS à l'euro symbolique

**Page 2 : Décision n°2018.01.11.01-DGS** : Le cabinet d'avocats LLC & associé est chargé de représenter les intérêts de la commune du BEAUSSET dans le cadre de l'affaire Isabelle PELLAT c/ Commune du BEAUSSET

**Page 3 : Décision n°2018.01.23.01-DGS** : Le Cabinet LLC est chargé de représenter les intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire Madame AUDIFFREN et Monsieur SIGNORINI c/ Commune du BEAUSSET devant le Tribunal Administratif de Toulon

**Page 4 : Décision n°2018.01.30.01-DGS** : Il est consenti une occupation à titre précaire et gracieux du logement sis 27, rue Portalis au Beausset

**Page 5 : Décision n°2018.02.05.01-DGS** : Le Cabinet LLC est chargé de représenter les intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire SIVU assainissement c/ Commune du BEAUSSET devant la Cour d'Appel de Marseille

**Page 6 : Décision n°2018.02.05.02-DGS** : Maître Françoise FABIANI est chargée de représenter les intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire Commune du BEAUSSET c/ Madame MICELI auprès du Conseil d'Etat

**Page 7 : Décision n°2018.02.20.01-DGS** : Il est consenti une occupation à titre précaire d'un local communal à l'euro symbolique, en faveur de l'association Maison de l'Emploi Toulon Méditerranée dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

**Page 8 : Décision n°2018.03.14.01-DGS** : Il est consenti une occupation à titre précaire d'un local communal à l'euro symbolique, en faveur de l'association A.V.A.S.TO.FA

**Page 9 : Décision n°2018.03.26.01-DGS** : Le Cabinet LLC est chargé de représenter les intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire Commune du Beausset / Madame Sabine MICELI auprès de la Cour d'Appel Administrative de Marseille